

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION GALERIE THEROULDE POUR L'ÉCUME DES ARTS DU 1ER MAI AU 05 MAI 2026

Le maire de la Ville de Pont-Audemer,  
**VU** l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération 33-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au maire,

**CONSIDÉRANT** l'aspect culturel porté par le projet permettant au public de Pont-Audemer de découvrir une exposition

**DÉCIDE** de signer une convention avec Monsieur Jean Jacques HARRAS, président de l'association Ecumes des Arts pour l'occupation de la galerie Théroulde, située placette Saint-Ouen à Pont-Audemer, dans le but d'organiser une exposition

- du 1er mai 2026 au 05 mai 2026.

L'occupation de la galerie Théroulde se fera à titre gracieux.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire

  
Alexis DARMON

